Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Marché n°21S0007 Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments de la ville et du CCAS - Lot 1 Bâtiments sportifs - Avenant n°6

N° : VA_DEC2026_781
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre del'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°6 du lot 1 Bâtiments sportifs du marché « marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments de la ville et du CCAS ».

Cet avenant tient compte de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif CPB (Certificats de Production de Biogaz), à compter du 1er janvier 2026, sur le prix des prestations d'approvisionnement et gestion de l'énergie (P1) du Marché.

L'impact financier est inscrit dans l'annexe 3A à l'acte d'engagement.

Imputation budgétaire : 615221 020 2200 (P2/P3) - 60613 020 2230 (P1)

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 30 octobre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-230680-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 3 novembre 2026